n°. 6.

J'ay examiné avec beaucoup d'attention le Couteau courbe que Monsieur Foubert a inventé de nouveau pour son Operation de la taille presenté a l'Academie et dont elle a defferé le jugement a des Commissaires nommés et aux Academiciens presens aux experiences que Monsieur Foubert a faites a l'Hopital des Invalides.

Cet Instrument nous a d'abord paru d'un merite inferieur a son Couteau droit en ce que celui cy coupe les parties successivement a mesure de son introduction dans la Vessie au lieu que le Couteau courbe appliquant une plus grande etendue de tranchant aux memes parties faisoit croire qu'il devoit les inciser avec moins de facilité Mais l'experience nous a desabusé sur ce point en sorte que nous avons été convaincus que l'incision se fait egallement bien ce qui nous a determiné a ~~de~~ lui donner la preference d'autant mieux qu'il a l'avantage de la faire sans quitter la crenelure du trois-quart a la difference du Couteau droit lequel exige necessairement et plus d'adresse de la main qui le dirige et une plus grande capacité de Vessie pour ne pas en percer le fond

en foy de quoy je lui ay donné le present mon certificat fait a paris ce 14 mars 1735

Bagieu

[Stamp: Bibliothèque nationale de médecine]